

# RÈGLEMENT DE LA COURSE « LA ROSE DES SABLES »

**Organisateur :** Association *Le Cercle de Théia*

**Manifestation :** Course pédestre solidaire Octobre Rose

**Date :** 24 Octobre 2026 à 14h00

**Heure :** à définir

**Lieu :** Fort-Mahon-Plage

**Distance :** 10 km

**Nombre maximal de participants :** 800 coureurs

**Tarif d'inscription :** 20 € par participant

---

## Article 1 – Objet

La course « La Rose des Sables » est une manifestation sportive et solidaire destinée à sensibiliser le public à la lutte contre le cancer du sein et à soutenir les actions menées dans le cadre d'Octobre Rose.

---

## Article 2 – Organisation

L'événement est organisé par l'Association Le Cercle de Théia avec l'autorisation des autorités compétentes et en coordination avec les services de sécurité et de secours.

---

## Article 3 – Parcours

- La course se déroule sur une distance de **10 kilomètres**.
- Le parcours emprunte principalement la plage de Fort-Mahon-Plage à marée basse.
- Le départ et l'arrivée seront situés sur **l'Esplanade de Fort-Mahon-Plage**.
- Le parcours sera balisé et sécurisé par l'organisation.
- Toute sortie volontaire du parcours pourra entraîner la disqualification du participant.

- L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve en cas de conditions météorologiques défavorables, de risques liés à la marée ou sur décision administrative.

---

## Article 4 – Participants

- La course est ouverte à toute personne âgée de 16 ans révolus au jour de l'épreuve.
- En conformité aux règles de la FFA, les coureurs qui seront cadets au 1er septembre (nés en 2010-2011) mais n'auront pas encore 16 ans (jusqu'au 31.12) peuvent courir 10km
- Les participants mineurs devront fournir une autorisation parentale.
- Le nombre maximum de participants est fixé à **800 coureurs**.

---

## Article 5 – Inscriptions

- Le montant de l'inscription est fixé à **20 € par participant**.
- Toute inscription est définitive après validation du dossier et paiement.
- **Aucun remboursement ne pourra être effectué, quel qu'en soit le motif.**
- **Aucun échange, transfert ou revente de dossard n'est autorisé.**
- Toute participation avec un dossard attribué à une autre personne entraînera l'exclusion immédiate de l'épreuve.

---

## Article 6 – Documents obligatoires

Conformément à la réglementation en vigueur :

- Les licenciés devront présenter une licence sportive valide autorisant la pratique de la course à pied en compétition.
  - Les non-licenciés devront fournir un Parcours Prévention Santé (PPS) valide ou tout document réglementaire exigé à la date de l'épreuve.
-

## Article 7 – Retrait et port du dossard

- Le dossard devra être porté de manière visible sur la poitrine ou avec un porte-dossard pendant toute la durée de la course.
  - Chaque participant est invité à venir avec son propre **porte-dossard** ou ses **épingles à nourrice**.
  - Aucun prêt ou fourniture d'épingles ne pourra être garanti par l'organisation.
- 

## Article 8 – Briefing et départ

- Un briefing obligatoire sera réalisé sur la plage **15 minutes avant le départ**.
  - Les participants devront être présents au briefing afin de prendre connaissance des consignes de sécurité et des informations relatives au parcours.
  - Le départ officiel sera donné depuis l'Esplanade
- 

## Article 9 – Sécurité

- Les participants doivent respecter les consignes des organisateurs, bénévoles, signaleurs et services de secours.
  - Tout comportement dangereux, antisportif ou irrespectueux pourra entraîner une exclusion immédiate.
  - Les vélos, trottinettes, rollers ou tout engin motorisé sont interdits sur le parcours.
  - Les animaux ne sont pas autorisés sur le parcours.
- 

## Article 10 – Ravitaillement

Dans une démarche écoresponsable :

- Un ravitaillement en eau sera mis à disposition sur l'Esplanade.
  - La distribution se fera par **rampes à eau**.
  - Chaque participant devra impérativement venir avec son propre contenant (gourde, flasque ou gobelet réutilisable).
  - Aucun gobelet jetable ne sera fourni par l'organisation.
-

## Article 11 – Récompenses

Un classement sera établi.

Seront récompensés :

- Les **3 premiers hommes** ;
- Les **3 premières femmes** ;

La nature des récompenses sera précisée par l'organisation.

---

## Article 12 – Respect de l'environnement

Les participants s'engagent à :

- Respecter la plage, les dunes et les espaces naturels ;
- Ne jeter aucun déchet sur le parcours ;
- Utiliser les zones de collecte prévues par l'organisation.

Tout abandon de déchets pourra entraîner une disqualification.

---

## Article 13 – Droit à l'image

Par son inscription, chaque participant autorise l'Association Le Cercle de Théia à utiliser les photographies et vidéos réalisées lors de la manifestation sur tout support de communication, sauf opposition écrite formulée avant l'épreuve.

---

## Article 14 – Responsabilité

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

Chaque participant reconnaît participer sous sa propre responsabilité et atteste être physiquement apte à parcourir les 10 kilomètres de l'épreuve.

---

## Article 15 – Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier la manifestation en cas de :

- Conditions météorologiques défavorables ;
- Risques liés à la marée ;
- Décision administrative ;
- Force majeure.

Dans tous les cas, **aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être demandé.**

---

## Article 16 – Acceptation du règlement

L'inscription à la course « La Rose des Sables » implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

**Association Le Cercle de Théia**

**Course Octobre Rose – 10 km**

**Fort-Mahon-Plage – 24 octobre 2026 Participation**

**Limitée à 800 coureurs**

**20 euros** par participants

